

PROTOCOLE SANITAIRE CITE SCOLAIRE PARC CHABRIERES

Le pr sent protocole vise   pr ciser les dispositions sanitaires dans le cadre de la reprise des activit s de la cit  scolaire Parc Chabri res dans le contexte de crise sanitaire du COVID-19. Elle pr sente l'ensemble des r gles que devront respecter les enseignants et les personnels administratifs et techniques, les  l ves, ainsi que les personnes ext rieures.

Horaires d'ouverture : 7h30 – 18 H

Protocole d'acc s :

L'ensemble de la communaut  scolaire est soumise aux modalit s d'acc s  dict es par le protocole. R f rez-vous aux consignes affich es.

Mesures d'hygi ne   respecter :

- **Port du masque** :

Le port d'un masque grand public est obligatoire.

Le port du masque est obligatoire pour les  l ves et les enseignants   l'entr e des b timents.

A d faut, l'acc s au site leur sera refus . Toutefois, un masque pourra leur  tre propos  selon la disponibilit .

- **Gestes barri res** :

- o D s l'entr e dans les locaux, il vous est demand  de vous d sinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique qui sera mise   disposition :
- o   l'entr e de l'ensemble des b timents,
- o ainsi que dans les salles de classes.

Au cours de la journ e, merci de respecter les consignes suivantes, pour pr venir les risques de transmission du virus :

- o **Lavage r gulier des mains**   l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) - se s cher les mains avec un dispositif de papier/tissu   usage unique ;
- o Respect de la **distance minimale d'un m tre** entre les personnes
- o **Interdiction des contacts sociaux physiques** : ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- o **Tousser dans son coude** ;
- o **Utiliser des mouchoirs   usage unique** et le jeter d s le 1^{er} usage ;
- o **Ne pas venir au lyc e si vous pr senter les sympt mes** (fi vre, toux, maux de ventre, courbatures, diarrh e, fatigue...)

- **Mesures de sant ** :

Les personnes pr santant des sympt mes d'infection (fi vre, difficult s respiratoires...) ne doivent pas p n trer dans l' tablissement. Si des sympt mes apparaissent au cours de la journ e, les enseignants pr viennent le proviseur ou la proviseure adjointe (poste 102, 105, 144), les infirmi res pr sentes (poste 115) ou les CPE (poste 124, 125, 123).

Salles de formation :

- o La distanciation physique doit  tre mise en  uvre autant que possible dans les salles de cours et les d placements de chacun doivent  tre limit s.
- o L'a ration des salles de cours, r guli re est r alis e par l'enseignant. L'a ration doit  tre effectu e tr s r guli rement 10   15 mn toutes les 3 heures et au moins 3 fois par jour.
- o Chaque bureau doit  tre laiss  VIDE et nettoy  avant/apr s usage avec le mat riel   disposition (lingettes d sinfectantes)
- o Un nettoyage et une d sinfection des salles sont assur s quotidiennement ;
- o Des solutions de d sinfection du mobilier sont mises   la disposition dans les salles de classes
- o Tous les gestes barri res doivent  tre mis en  uvre   tout moment.

Restauration :

Le restaurant scolaire fonctionne d s le 1^{er} septembre 2020.

Le nombre de place dans le r fectoire a  t  diminu  afin de permettre le respect de la distanciation physique.

L'entr e des  l ves dans le self sera filtr e.

Du gel hydroalcoolique est mis   disposition en d but de chaine de self.

Le salade bar et les pots d'eau collectifs sont pour l'instant supprim s, tous les mets sont propos s sur assiette individuelle, et les couverts distribu s individuellement.

Le personnel de restauration pr sent au service est muni de masque et de gants.

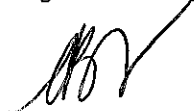
Sanitaires :

- o Le lavage des mains est requis avant et apr s l'usage des toilettes.
- o Le s chage des mains doit  tre assur  gr ce aux essuie-mains mis   disposition ou peut s'effectuer   l'air libre.
- o Un nettoyage et une d sinfection des sanitaires sont assur s ;

Bureaux administratifs et p dagogiques / Salles de r union :

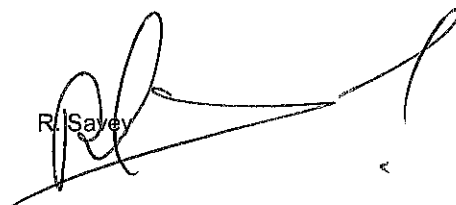
- o Les espaces de travail seront a r s plusieurs fois par jour par les personnels en poste. Des lingettes virucides sont mises   disposition des personnels.
- o En bureaux partag s, les personnels veillent   respecter la distanciation physique. Le port du masque est rendu obligatoire lorsque 2 personnes se trouvent dans la m me pi ce.
- o La pr sence et circulation dans les bureaux et salles de r union des  l ves doivent  tre limit es.
- o La transmission de documents se fera de pr f rence num riquement. Si elle est n cessaire, la remise et r cup ration de documents sera r alis e par l'enseignant.

La gestionnaire agent comptable



I. Boffard

Le proviseur du Lyc e Parc Chabri res



R. Sayev